



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 12/2004

Vevey, le 26 février 2004

Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la ville pour l'étude de l'implantation de nouvelles infrastructures de football.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le sous-équipement d'installations de football dans le district de Vevey est un problème récurrent depuis de nombreuses années, qui a déjà fait l'objet de plusieurs réflexions et analyses menées par différents groupes de travail.

Les conclusions de toutes ces études aboutissent vers des propositions d'aménagement de nouvelles infrastructures pour les clubs du district.

Dans le cadre de la CORAT, la sous-commission dite « Equipements sportifs » propose que les études soient poursuivies pour la réalisation de 3 nouveaux terrains de football sur les sites suivants :

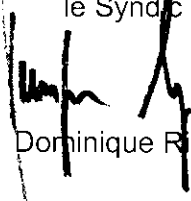
- Vevey, La Veyre : (2 surfaces au lieu d'une)
- St-Légier, Praz Dougoud : 1 terrain synthétique
- La Tour-de-Peilz, Gérénez : 1 terrain synthétique.

Les 10 communes du district ont été contactées, 9 ont répondu par l'affirmative pour la suite des études et la répartition des coûts.

Les frais d'études (architectes, ingénieurs, géomètres, etc) sont estimés à Fr. 140'000.—dont environ Fr. 62'000.—pour la Commune de Vevey.

Conformément à l'article 44 du Règlement de la Municipalité du 20 janvier 1988 (modifié le 1^{er} janvier 2001), un compte d'attente a été ouvert au bilan de la ville pour couvrir les frais de ces études.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 février 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Dominique Rigot P.-A. Perrenoud
